

UNIVERSITÉ DE NANCY II

Diplôme supérieur d'études françaises (3^e degré)

Le Président de l'Université de Nancy II,

Vu l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1961 portant création d'examens réservés aux étudiants étrangers ;

Vu la délibération du Conseil de l'Université de Nancy en date du 23 Février 1962 ;

Vu la loi n° 68.978 du 12 Novembre 1968 d'Orientation de l'Enseignement Supérieur ;

Vu le Décret du 23 Décembre 1970 portant érection de l'Université de Nancy II en Établissement Public à caractère scientifique et culturel ;

Vu le procès-verbal établi par le Président du Jury des examens réservés aux étudiants étrangers ;

Constata que Mademoiselle SZYDŁOWSKA Waleria

née à VARSOVIE (Pologne) le 13 septembre 1964

a rempli les conditions exigées par les règlements, le déclare digne du Diplôme supérieur d'études françaises (3^e degré, option) et lui délivre le présent diplôme.

Fait à Nancy, le 08 avril 1986

Signature du Titulaire :

Le Président du Jury :

Le Président de l'Université :

[Signature]  *[Signature]*

Marie DEMAROLLE

7